

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 5 novembre 2020

NO 27

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

OBJET : Nouvelles balises de la PFQ

Bonjour à toutes et à tous,

Suite à la diffusion des « Grandes balises de la PFQ » le 28 octobre dernier, j'ai voulu obtenir plus de précision de la part du directeur général, M. Philippe Laliberté.

Au début de la semaine, nous avons échangé sur la « simplicité » et le « changement de cap » de l'organisation en lien avec les directives pour notre travail d'agent (e) vs la pandémie de la COVID-19. Les explications fournies sont tout de même assez claires et compréhensibles, puisque la Santé publique ainsi que la CNESST ont effectué des mises à jour et ils ont fourni des détails plus précis aux ministères et organismes quant aux mesures à prendre sur les lieux de travail.

En effet, l'organisation a consulté la Santé publique et la CNESST et les « directives » qu'ils ont obtenues vont dans le sens que toutes les mesures émises à la population quant aux changements de régions, aux codes de couleurs ainsi que toutes mesures restrictives s'adressent principalement à la population en générale. Le fait que notre corps d'emploi ait été catégorisé comme « Service prioritaire », toutes ces directives ne s'appliquent pas proprement dite. Par contre, les mesures mises sanitaires, préventives et tout ce qui doit être respecté lorsque nous sommes sur les lieux de travail doivent être respectés à la lettre, tant par les agents (es) que par les gestionnaires.

Lors de notre discussion, j'ai précisé au directeur général qu'avec le niveau de stress de chaque personne face à la COVID-19, l'organisation doit absolument favoriser le volontariat en lien avec les possibles prêts de service à venir. De plus, je l'ai sensibilisé sur le fait que les gestionnaires devront avoir de l'ouverture à faire certains compromis pour cette année puisque ce ne sont pas les « stats » qui sont importantes, mais bien notre santé et sécurité au travail.

Dans les prochains jours, il est possible qu'on vous demande de travailler dans un autre bureau, mais j'ai obtenu l'information très claire du directeur général que les demandes de prêt de service doivent démontrer le caractère ESSENTIEL du travail à accomplir.

/2

Bien entendu, le niveau « ESSENTIEL » semble avoir été laissé à la discrétion de chaque gestionnaire, mais devant cela je l'ai informé que par ce communiqué, nous allions vous conseiller d'avoir certaines discussions avec votre gestionnaire face à un cas de prêt de service non désiré. De plus, je me suis engagé à lui transmettre tous cas précis où les discussions entre vous et votre gestionnaire ne démontrent aucune ouverture face à vos arguments. Finalement, je l'ai informé que l'organisation doit être très compréhensive face aux agents (es) qui « deal » moins bien avec ce virus et que le volontariat devrait être priorisé dans toutes les situations où des prêts de services sont nécessaires.

Cela étant dit, si la situation actuelle vous apporte de sérieuses craintes en lien avec un prêt de service qu'on vous demande de faire, je vous invite fortement à entreprendre cette démarche :

1. Discuter avec votre gestionnaire de l'inconfort que vous ressentez en lien avec le prêt de service qu'il vous exige;
2. Informez-le que vous n'avez aucun problème à aller prêter main-forte à un autre bureau tout en restant avec votre partenaire de travail;
3. Informez-le que vous n'avez aucun problème à aller prêter main-forte à un autre bureau, mais que vous n'êtes pas à l'aise de coucher sur place (si possibilité d'effectuer un travail aller-retour);
4. Proposez-lui des alternatives de tous genres afin de régulariser la situation et pour que vous vous sentiez confortable avec le travail à effectuer;
5. Finalement, demandez à votre gestionnaire quel type de travail vous devrez aller accomplir et quel est le caractère ESSENTIEL de ce travail (l'argument « nécessité de service » n'est pas une bonne réponse...).

Advenant une fermeture totale et complète de votre gestionnaire, soumettez-nous votre situation sur le champ et nous transmettrons toutes les informations précises directement à la DGPF.

Je tiens à préciser que ceux et celles pour qui la pandémie actuelle n'est pas un élément qui vous affecte, ayez toujours à l'idée que nous devons être conscients qu'il n'y a personne qui gère la situation avec le même degré de stress. Nous devons tous nous serrer les coudes et nous respecter dans un tel contexte.

Finalement, tel que nous l'avions régulièrement mentionné lors des nombreux communiqués depuis mars dernier, la situation est très changeante et les directives sont également très changeantes. Il est important de s'adapter rapidement et je crois que c'est la force des agents (es) de protection de la faune de s'adapter très rapidement.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter et pour ceux et celles qui se retrouveront devant une situation précédemment mentionnée, acheminez-nous rapidement l'information.

Je vous souhaite une très bonne journée et à l'approche de l'ouverture de la chasse aux cerfs de Virginie, soyez très prudent dans vos interventions !!!

Martin Perreault
Président provincial